Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 376 Vœu relatif à la végétalisation éphémère de la place de la République.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à République verte, une végétalisation éphémère de la place de la République, déposé par Mmes Joëlle MOREL, Anne SOUYRIS et les élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris ;

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant que le plan biodiversité de la Ville de Paris a défini comme objectif de sensibiliser les citadins et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à tous les Parisiens et aux générations futures une culture de l'écologie urbaine ;

Considérant la volonté affichée par la Ville d'encourager le développement de projets de végétalisation de l'espace public par les habitants en s'appuyant sur des dispositifs comme le permis de végétaliser ;

Considérant les fêtes nouvellement organisées depuis avril 2014 que sont : la fête de l'arbre (25 octobre 2015), la fête du Miel (20 juin 2015), la fête des vendanges (4 octobre 2015), les ventes de surplus du Centre de production horticole (21 mars, 4 juillet et 10 octobre 2015), en plus de la fête annuelle des jardins déjà existante ;

Considérant que suite à ces initiatives municipales, la Ville de Paris a d'ores et déjà décidé de participer à la fête de la Nature des 18 au 22 mai 2016 ;

Considérant la fête de la Nature créée en 2007 à l'initiative du Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature ;

Considérant que lors de la fête de la Nature, des milliers de manifestations sont organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers sur tout le territoire français ;

Considérant que la fête de la Nature constituera un temps fort pour les Parisiens et permettra une sensibilisation aux enjeux de la nature en ville ;

Considérant que dans ce cadre, il est important que les habitants, les instances de démocratie locale s'approprient et déclinent cette thématique au plus près de leur lieu de vie ;

Considérant qu'il s'agit donc de promouvoir au travers de la fête de la Nature des initiatives citoyennes relayées par les arrondissements, en de multiples points du territoire parisien ;

Sur proposition de Mme Pénélope KOMITÈS, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- dans le cadre du programme en cours de construction de la première participation de la Ville de Paris à la fête de la Nature des 18 au 22 mai 2016, la Ville de Paris associe les mairies d'arrondissement qui le souhaitent,

- cette fête de la Nature puisse permettre de faire connaître *in situ*, sur les lieux où elles sont implantées, les premières expérimentations conduites en matière d'agriculture urbaine, de murs végétalisés et de végétalisation de l'espace urbain,

- l'esplanade de la place de la République puisse être transformée en jardin éphémère à cette occasion ainsi que d'autres sites parisiens et cela, à l'initiative des arrondissements concernés,

- ces jardins éphémères s'appuient sur une végétalisation citoyenne et sur les acteurs de la végétalisation du domaine public parisien (associations, jardins partagés, etc.) et valorisent les initiatives individuelles et collectives, les pratiques amateurs des Parisien-ne-s ainsi que les savoir-faire développés par les acteurs de terrain qui participent à l'embellissement de la ville par le végétal,

- à cette occasion, des trocs de plantes puissent être organisés à l'initiative des associations, jardins partagés, etc., sans que cela ne remplace les ventes de surplus du Centre de production horticole.